



N U M E R O

17

L'ABLUTIEN



JANVIER 2001

POTHELET



- TERRASSEMENT
- TRAVAUX PUBLICS
- DEMOLITION
- TRAVAUX VITICOLES

03 26 54 02 88

28, Rue Léon BOURGEOIS
51530 PIERRY

~~Le Mot,~~ Les Vœux du MAIRE

R' article L. 52. 1 du code électoral régleme notamment l'édition d'un bulletin municipal au cours des six mois qui précèdent les élections. Information ou promotion de la gestion ou des réalisations de la commune, telle est la difficulté d'interprétation du contenu du journal municipal. Par ailleurs le ton de l'éditorial du Maire doit être neutre et non valorisant.

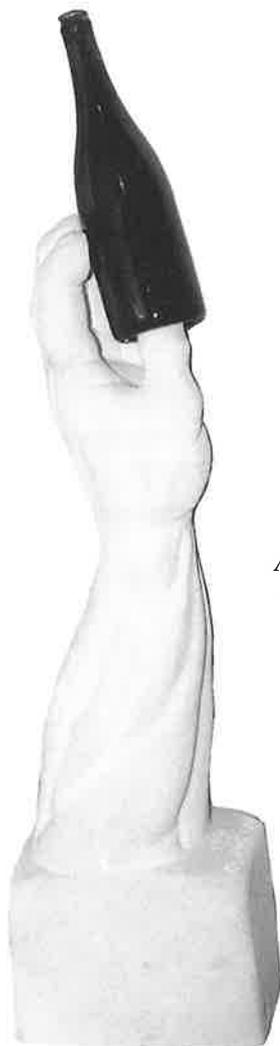
Aussi, le contenu de l'Ablutien reste identique à celui des années précédentes, mais sans mot du Maire, ce qui évitera une quelconque interprétation.

Car comment évoquer les principaux faits communaux d'une année écoulee sans citer les réalisations ?

Je vous invite donc à en prendre connaissance en vous reportant aux pages 16 à 23 où figurent les principales délibérations prises en l'an 2000.

Mais ce code ne prive pas le Maire d'adresser les vœux annuels dans les mêmes conditions que les années antérieures : je souhaite donc que 2001 réponde à vos attentes dans les domaines les plus importants pour chacune et chacun d'entre vous.

J. BARROIS



*Avec les remerciements chaleureux
du Conseil Municipal à Madame
Chantal GOOSSENS qui a créé cette
œuvre et l'a offerte à la Commune.*

COMPTE ADMINISTRATIF 1999

Compte de résultats, par opposition aux budgets primitif et supplémentaire, le compte administratif fait apparaître les dépenses et les recettes réelles enregistrées du 1er Janvier au 31 Décembre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

- Charges à caractère général (<i>Déchets ménagers 330 749 F, éclairage public et bâtiments 189 229 F, entretien voirie et réseaux 139 021 F, etc...</i>)	1 362 006, 13 F
- Charges de Personnel et frais assimilés (<i>salaires 800 256 F, cotisations 289 211 F etc...</i>)	1 132 709, 24 F
- Autres charges de gestion courante (<i>contributions aux divers syndicats : 67 037 F, aide sociale versée au Département 177 320 F, Contingent service incendie 64 346 F etc...</i>)	578 482, 81 F
- Charges financières (<i>intérêts des emprunts</i>)	149 932, 02 F
- Charges exceptionnelles (<i>différences sur réalisations positives de transfert en investissement</i>)	5 528, 00 F
	3 228 658, 20 F

RECETTES :

- Produits des services, du domaine	263 222, 30 F
- Impôts et Taxes	2 655 591, 00 F
- Dotations, participations	1 551 861, 70 F
- Autres produits de gestion courante (<i>location immeubles</i>)	76 377, 64 F
- Atténuation de charges (<i>contrats emplois consolidés</i>)	122 644, 43 F
- Produits financiers	48, 00 F
- Produits exceptionnels (<i>Vente d'un terrain</i>)	122 720, 24 F
- Indemnités de sinistre	4 896, 02 F
- Excédent antérieur reporté	540 355, 45 F
	5 337 716, 78 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

- Dépenses d'équipement (<i>Terrain cimetière 141 672 F, aménagement logement 103 735 F etc...</i>)	449 405, 90 F
- Remboursement d'emprunts	467 294, 52 F
	916 700, 42 F

RECETTES :

- Dotations	104 497, 00 F
- Subventions	78 324, 00 F
- Solde d'exécution reporté	942 198, 00 F
	1 125 019, 00 F

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2000

Le vote du budget primitif est l'acte essentiel de chaque année. Définir, puis arrêter le "souhaitable" et le "possible", telle est la difficulté du choix.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

- Charges à caractère général <i>(Déchets ménagers 480 000 F, éclairage public et bâtiments 210 000 F etc...)</i>	1 857 238, 00 F
- Charges de Personnel et frais assimilés	1 155 700, 00 F
- Autres charges de gestion courante <i>(Contribution aux Syndicats 181 237 F, subvention 130 000 F)</i>	588 697, 00 F
- Charges financières <i>(Intérêts des emprunts)</i>	117 817, 00 F
- Charges exceptionnelles	7 804, 00 F
- Virement à la section d'investissement	765 763, 00 F
	4 493 019, 00 F

RECETTES :

- Produits des services, du domaine	246 397, 00 F
- Impôts et taxes	2 426 748, 00 F
- Dotations, participations	1 624 674, 00 F
- Autres produits de gestion courante	79 000, 00 F
- Atténuations de charges	116 200, 00 F
	4 493 019, 00 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

- Immobilisations en cours	680 668, 00 F
- Emprunts <i>(part Capital)</i>	228 646, 00 F
	909 314, 00 F

RECETTES :

- Virement de la section de fonctionnement <i>(autofinancement)</i>	765 763, 00 F
- Dotations	143 551, 00 F
	909 314, 00 F

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Le budget supplémentaire permet de mieux ajuster les prévisions du budget primitif, notamment en réintroduisant les résultats de l'année précédente et certaines recettes ou dépenses non connues ou prévues en début d'année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

- Charges à caractère général	713 759, 00 F
- Charges de Personnel	40 000, 00 F
- Autres charges de gestion courante	48 643, 00 F
- Charges exceptionnelles (<i>différences sur réalisations d'immobilisations</i>)	345 298, 00 F
- Virement à la section d'investissement	132 194, 00 F
	<hr/>
	1 279 894, 00 F

RECETTES :

- Produits des services, du domaine	162 000, 00 F
- Dotations, participations	50 019, 00 F
- Produits exceptionnels	125 300, 00 F
- Excédent reporté	942 575, 00 F
	<hr/>
	1 279 894, 00 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

- Acquisition locaux de la Laiterie	850 000, 00 F
- Travaux d'extension du cimetière	550 000, 00 F
- Travaux voirie route de Vinay, revêtement trottoirs lotissement des Meulières	80 000, 00 F
- Travaux forestiers	43 461, 00 F
- Mobilier et matériel salle des fêtes, éclairage public, etc...	146 799, 00 F
- Solde d'exécution reporté	282 704, 00 F
	<hr/>
	1 952 964, 00 F

RECETTES :

- Subvention d'investissement	131 780, 00 F
- Plus-value de cessions	318 718 00 F
- Cession immobilisations corporelles	24 480, 00 F
- Cession immobilisations en cours	179 310, 00 F
- Virement de la section de fonctionnement	132 194, 00 F
- Solde d'exécution	1 166 482, 00 F
	<hr/>
	1 952 964, 00 F

Saint-Martin d'Ablois...

pendant la Révolution

(suite)

Une digression pour dire que ce même Cordier, ancien procureur de l'abbaye d'Argensolles, venu se retirer à Pierry, aurait rapporté d'Argensolles, pour en décorer le maître-autel de Pierry, le tableau de l'*Assomption* et les jolies boiseries anciennes Louis XV, qui le décorent de partout. Ce maître-autel est devenu actuellement l'autel de saint-julien, depuis l'agrandissement de l'église. En un mot, ce Cordier paraît avoir exercé à ce moment le métier de brocanteur.

Le 5 juin 1791, la commune était envoyée en possession des ornements intérieurs de l'église paroissiale de la Charmoye.

Le fameux acte constitutionnel, qui faisait de Louis XVI, non plus le roi de France mais le roi des Français, qui faisait que sur les pièces de deux sous de l'année suivante, se voyait d'un côté l'effigie de Louis XVI avec en exergue : *Roi des Français* et de l'autre un faisceau de licteur, surmonté du bonnet phrygien avec en exergue encore : *La Nation, la Loi, le Roi, l'an IV de la Liberté*, le fameux *acte constitutionnel*, dis-je, venait d'inaugurer une nouvelle ère. Elle apparut pacifique au début ; mais dans la suite, dut tourner de plus en plus à la tourmente et de la tourmente à la plus gigantesque tragédie.

Sa répercussion comme sa publicité, s'étendit à toute la France, d'où tous les corps de la commune d'Ablois s'étaient rendus à l'Hôtel de Ville, en vue de la proclamation de l'acte constitutionnel. « Elle a été faite en son entier, en présence de tous les citoyens et citoyennes d'Ablois et au milieu des acclamations de : *Vive la Nation, la Loi et le Roi*, le serment d'être fidèle à la Constitution et de la défendre a été prêté avec celui de vivre ou mourir; ensuite toute l'assemblée a été à l'église où un *Te Deum* a été chanté par M. le Curé, en réjouissance de l'achèvement de la Constitution et de l'acceptation du Roi. Le *Te Deum* fini, MM. les Juge de paix, assesseurs et différents citoyens se sont rendus en la maison commune, pour constater sur le registre des délibérations la lecture faite de l'acte constitutionnel et la satisfaction des habitants, et ont signé : Mignon, Sennegon, Geoffroy, Paupert, Lelouvier, Coquerel, Barbaran, commandant (des gardes nationales, sans doute), Rossignol, Piéton, Manceau.»

Les témoins lugubres de la justice seigneuriale

d'antan allaient disparaître et avant eux avaient déjà été aboilis les droits de haute, moyenne et basse justice.

En effet, le 11 septembre 1791, il était procédé à l'adjudication des fourches patibulaires, qui furent adjugées au sieur Paupert, pour la somme de quarante livres, à la charge par lui de les démolir et de les enlever pour le 11 janvier suivant.

III

L'Arbre de la Liberté. - Nomination de notables. - Une dénonciation. - Appel aux armes. - Approvisionnement des troupes. - Prestations de serment.

Les événements marchent et le mouvement révolutionnaire va s'accroissant et l'on en trouve les indices jusque dans les villages et bourgades. Le bonnet phrygien fait de plus en plus son apparition. Aussi est-il arrêté, le 30 mai 1792, dans l'assemblée des officiers municipaux, qu'il sera planté, le 10 juin suivant, un arbre sur la place publique de la commune, en tête duquel sera le bonnet de la Liberté, qu'à cet effet M. le Curé sera prié de dire la messe sur l'autel qui sera dressé au pied de l'Arbre de la Liberté, pour le succès de nos armes.

Comme l'histoire n'est qu'un éternel recommencement, je me rappelle, lorsque j'étais enfant, avoir assisté à la bénédiction par le clergé de l'Arbre de la Liberté qui fut planté en 1848, en avant de l'Hôtel de Ville. Il existe encore de ces témoins verdoyants de la seconde République, mais ils sont devenus tellement rares et imposants aussi qu'ils mériteraient d'être classés parmi les monuments historiques.

Déjà, à cette époque, on se préoccupait de compléter la municipalité. Le 19 août 1792, nous voyons s'assembler les citoyens actifs de la Communauté d'Ablois. L'assemblée se tint en l'église paroissiale. Elle avait pour but la nomination de deux notables, pour compléter la municipalité. C'était M. Petit-Bourgeois qui, s'étant trouvé le plus ancien d'âge, la présidait.

On était sans cesse en crainte de la réaction et on s'entourait des plus grandes précautions. Voici d'où vient que la municipalité d'Ablois reçut la dénonciation contre un nommé Gonel, huissier à Reims, et colporteur d'écrits incendiaires, ayant pour titre : *Déclaration des vrais sentiments des bons citoyens de la Ville de Reims, sur l'affaire des 12 et 13 août 1792.*

L'entrée des Prussiens en Champagne venait de consterner Paris et c'est alors que Danton lança sa fameuse apostrophe : *De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace*, qui releva les courages et embrasa le patriotisme.

Ce grand patriote, brasier d'énergie, si je puis m'exprimer ainsi, était un champenois. Hélas! il fut un des hommes les plus sanguinaires de la Révolution et ceci malheureusement ne lave pas cela.

Il s'en suivit (c'était au commencement de septembre 1792) que les officiers municipaux d'Ablois furent électrisés par le vaste appel aux armes venu de Paris.

Ils se réunirent au lieu de leurs séances ordinaires, ensemble le Conseil général, à l'effet d'engager des citoyens à se rendre à Châlons, pour voler au secours de la Patrie. Le Conseil donna l'ordre sur-le-champ de faire battre la générale, sonner le tocsin pour inviter les citoyens à prendre les armes et pour que les citoyens soient armés de piques, le Conseil arrêta que le sieur Dessaint, maréchal, se rendrait à Epernay, pour y acheter, pour leur fabrication, deux cent quinze livres de fer et trois paquets de limes.

S'il fallait des armes, il n'était pas moins urgent de fournir des vivres.

La bataille de Valmy était déjà dans l'air. Une lettre des Conseils généraux du district et de la commune d'Epernay, réunis en date du 4 septembre 1792, portait la demande à la commune d'Ablois de fournir 800 livres de pain pour la nourriture des troupes actuellement ès-environs de Sainte-Ménéhould, à l'adresse de M. Martin, principal commis des fournitures de l'armée de M. Dumourier en quartier général.

Les 800 livres en question furent fournies par la commune et chargées sur la voiture de M. Lelouvier, maire, pour être conduites avec son cheval par son domestique à leur destination, le 8 septembre suivant.

On tenait la main plus que jamais aux prestations de serment. C'est ainsi que le 30 septembre, premier de la République, devant le Conseil général de la commune, en exécution des lois des 14 et 15 août dernier, Mathieu Rossignol, juge de paix; Claude Manget, greffier; Hubert Lebrun, curé; Jacques-François-Amand Demanche, receveur de l'enregistrement; Jean-Baptiste Rossignol, surnuméraire audit bureau; Jean-Baptiste Henry, ci-devant religieux de l'abbaye de la Charmoie, tous fonctionnaires publics en la municipalité dudit

Ablois, prêtèrent le serment d'être fidèles à la nation et de maintenir la liberté, l'égalité ou de mourir en la défendant.

Le prêta également avec «zèles et acclamations» le citoyen Gambart, ci-devant religieux de l'abbaye d'Argensolles, lequel a représenté le certificat contenant serment de pensionné de l'Etat, devant la municipalité de Mancy, du 26 septembre présent mois.

De tout il fut donné acte. Autre prestation de serment. Le 8 septembre 1792, le citoyen Rossignol comparait devant la municipalité, pour prêter serment comme juge de paix réélu.

Abordons maintenant l'année à la fois la plus terrible et la plus saillante de la Révolution française, celle qu'on connaît surtout sous le nom de terreur.

IV

Nouvelles prestations de serment. - Vandalisme. - Une supplique. - Les Eglises fermées. -

Affirmation de principes. Une mise en demeure de la Société populaire d'Epernay.

L'église sert de local pour les séances de la Société populaire d'Ablois. On remplace l'arbre primitif de la Liberté, au pied duquel on brûle les registres de la Féodalité et les objets d'église.

- Perquisition d'armes. - Les fils Sennegon. - Incartade Chéron. - Temple de l'Etre suprême. - Réquisition du blé. - Procession de la fête de l'Assomption.

Renouvellement de serment du curé Lebrun. En voici le rapport textuel : « Nous officiers municipaux et Conseil général de la commune, nous sommes, pour satisfaire au désir de M. l'abbé Lebrun, rendu à l'Eglise, pour avoir son serment. Lequel il a proféré à l'issue de la messe, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, à la satisfaction de tous les habitants, qui lui ont témoigné dans ce moment. Par reconnaissance, M. Lebrun a fait un discours expressif de son patriotisme et de son entière adhésion aux lois émanées de l'Assemblée nationale et a requis que nous en rédigeons acte, pour être adressé au district d'Epernay.»

Fait et rédigé les jours et an susdits (23 janvier 1793).

Signé : Le Brun, Mignon, Goutorbe, Geoffroy, Manceau.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Gabriel THIEBAUT 5 janvier 2000	de Jean-Michel THIEBAUT et de Maryline GAUTRON 2, Rue Georges Rosset
Manon SAINT OMER 30 Janvier 2000	de Jean SAINT OMER et de Sandrine IWANSKI Route de Montbayen
Kenza BOUGHABA 8 Février 2000	de Abdelouahid BOUGHABA et de Sandy LANCON 30, rue Violaine
Loïc LEFEVRE 12 Février 2000	de Mick LEFEVRE et de Armelle CARRE 12, Rue des Juifs
Camille GUEDRAT 14 Août 2000	de Hervé GUEDRAT et de Sophie DEBARGUE Chemin de la Place aux Puits
Chloé SOURDET 6 Septembre 2000	de Pascal SOURDET et de Ingrid BOURLON 14, Rue Violaine
Aurélien MEUNIER-FERRY 6 Novembre 2000	de Christophe MEUNIER-FERRY et de Laura GADRET Route de Montbayen
Alexandre VALLON 14 Décembre 2000	de Bruno VALLON et de Christelle LEMAIRE 102, Rue Julien Ducos
Rémy CROUVIZIER 19 décembre 2000	de Grégory CROUVIZIER et de Léolie LEMERCIER 22, Rue des Meulières
Aurore POMMERA 26 Décembre 2000	de Christophe POMMERA et de Sandrine BASTIEN 96, Rue Julien Ducos

MARIAGES

Fabrice LEDOUX et Dina DA SILVA, le 27 Mai 2000
 Anthony LEPROD'HOMME et Catherine JOFFRE, le 10 Juin 2000
 Johann COOPMANN et Magalie HEBERT, le 8 Juillet 2000
 Daniel MONBERNIER et Laure BACART, le 15 Juillet 2000
 Pascal L'HUILLIER et Nadine TORDEUX, le 22 Juillet 2000
 François MIET et Véronique BENJAMIN, le 29 Juillet 2000
 Jean-Pierre ERARD et Huguette PUCHE, le 19 Août 2000
 Jean-Michel THIEBAUT et Maryline GAUTRON, le 2 Septembre 2000
 Yves DELIGNY et Geneviève BOUTET, le 2 Septembre 2000
 Jozef VERCOUTEREN et Céline JEANNETEAU, le 9 Septembre 2000
 Luc HOUSSACK et Cathy STOPARZYCK, le 18 Novembre 2000

DÉCÈS

Mme Lucienne LEMAIRE, veuve BIGELAIZEN, le 1er Janvier 2000
 Mme Lucrèce MASTALLI, veuve DELHOM, le 17 Février 2000 (Transcription)
 Mme Félicie PIOT, veuve PIOT, le 8 Mars 2000
 M. Georges CHAPPUT, le 28 Juillet 2000 (Transcription)
 M. Claude FOURNIER, le 13 Septembre 2000 (Transcription)
 Mme Yvonne DUCOS, veuve DIDIER, le 3 Octobre 2000
 Mme Marie LIVOIR, veuve MARLIN, le 4 Décembre 2000

Avis de recherche...



1 : Christian THIBAUT - 2 : Geneviève DESMOULINS - 3 : Monique WOIRY
4 : Bernard FOURREAU - 5 : Micheline REGNAULT
Michel HATAT (6) et Guy VAILLANT (7) absents excusés le 8 Mai 2000



Quelques années plus tard...

RECENSEMENT DE LA POPULATION.

MARS 1999

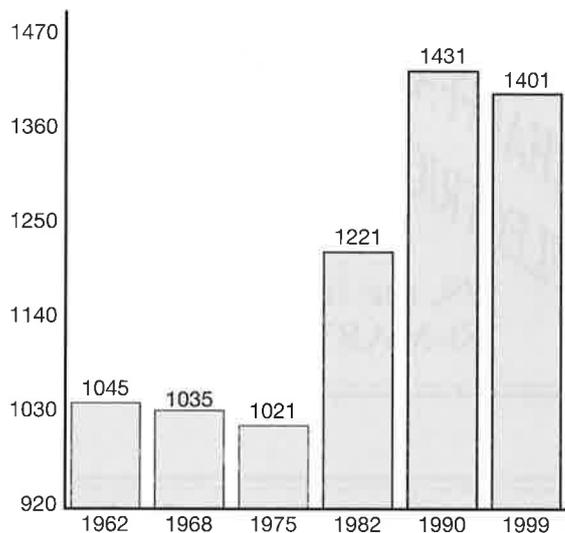
La population utilisée dans cette présentation est la «population sans doubles comptes». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnité des élus, dotation globale de fonctionnement, etc). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour Saint-Martin d'Ablois les chiffres sont les suivants :

Population sans doubles comptes	1401
Population totale	1444

Au 8 mars 1999, Saint-Martin d'Ablois compte 1401 habitants (696 hommes et 705 femmes), soit une densité de 64 habitants au km². La population est en légère baisse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a perdu 30 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 380 habitants.

La population depuis 1962



Source : INSEE, recensements de la population

Au cours des années quatre-vingt-dix, le déficit naturel a très fortement contribué à la baisse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 114 naissances et 219 décès dans la commune; le déficit naturel s'élève donc à 105 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 75 personnes.

	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999
Naissances	76	106	114
Décès	136	190	219
Solde naturel	- 60	- 84	- 105
Solde apparent	260	294	75
Variation de la population	200	210	- 30

Source : INSEE, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

La commune dans son environnement

Saint-Martin-d'Ablois appartient à l'arrondissement dont Epervain est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 91 471 habitants, soit une densité de 42 habitants au km². La population de la commune en représente donc 1,5%. Celle de l'arrondissement est pratiquement stable par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a perdu 1 301 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 558 217 habitants en 1990 à 565 229 habitants en 1999; soit un gain de 7 012 habitants.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990 - 1999 (%)
Commune	1 431	1 401	- 2,1
Arrondissement	92 772	91 471	- 1,4
Département	558 217	565 229	1,3

Source : INSEE, recensements de la population

COUVERTURE-ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ

SERIP s.a.r.l.

Jacques Della-Patrona

DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COUVERTURE D'ANGERS

ATELIER : 10, rue des Malbouches - 51200 EPERNAY

SIÈGE SOCIAL : 3, Rue d'Enghien
B.P. 10

51530 Saint-Martin d'Ablois
Tél. 03 26 59 95 88 - Fax : 03 26 59 99 82

LAURENCE
Coiffure

SALON MIXTE

*Sur rendez-vous pour dames
Sans rendez-vous pour hommes*

78, rue Julien Ducos
Saint-Martin-d'Ablois

Tél. 03 26 59 97 51

Vente - Achats - Réparation

**GARAGE
CARROSSERIE**

Jacques FOUJU

Saint-Martin-d'Ablois

Tél. 03 26 59 93 41
03 26 59 94 13

**Guy
CHARPENTIER**

**CHAUFFAGE
ELECTRICITE GENERALE**

03 26 59 93 92

79, rue Julien Ducos
St-MARTIN - D'ABLOIS

ASSURANCES JACOUET

ASSURANCES TOUTES BRANCHES
CONTRATS COMPÉTITIFS : AUTOMOBILE, MOTO...



6, avenue Paul Chandon
B.P. 107 - 51204 ÉPERNAY Cedex
TÉL. 03 26 54 38 22 - FAX : 03 26 51 61 95

5, rue Jules Blondeau-B.P. 14
51160 AÏ-CHAMPAGNE

TÉL. 03 26 55 17 00 - FAX : 03 26 54 35 87

N'hésitez pas à demander nos tarifs

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Industriel & Bâtiment



**FRÉDÉRIC
FORGET**

 03 26 59 98 88

12, rue des Lambourgs
51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS

LA VIE LOCALE



11 NOVEMBRE
LE MESSAGE DU
MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS
LU PAR CORALIE SOUMEILLARD,
ANNE-CHARLOTTE LOPES
ET JULIEN DE SOUSA

DEVANT LES
TOMBES MILITAIRES



8 MAI
Nos pompiers
AU GARDE À VOUS

SAINTE-BARBE





LA VIE

CLASSE DE NEIGE



NOËL
À LA
CANTINE



MONSIEUR
CARNAVAL

LOCALESPECTACLE
DES ECOLESREPAS
DES ANCIENSMARCHÉ
AUX FLEURSFÊTE
DU PARC

LA VIE LOCALE



Exposition de
PEINTURE ET SCULPTURE



Nos équipes
de Football





Bar-Restaurant — Cuisine soignée

AUBERGE DU SOURDON

Sandrine et Patrick LECLERE

Pensez à notre service " Plat à emporter "

51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS — Tél. : 03 26 59 90 22



" Le Saint-Martin "

ANNE et JEAN-MICHEL

Bar-Tabac-Loto-PMU - Presse

63, rue Julien Ducos
51530 Saint-Martin d'Ablois

 03 26 59 90 55

Métallerie Michel Sauron

14, rue des Meulières - Saint-Martin d'Ablois



RENAULT

Garage H. SOUVERAIN

Agent RENAULT

*Vente Véhicules Neufs et Occasions - Réparations Toutes Marques
Matériel Viticole - Agricole
Espaces verts*

27, Avenue de Paris - SAINT-MARTIN D'ABLOIS Tél. 03 26 59 96 18

c
o
n
f
i
s
e
r
i
e

Boulangerie - Pâtisserie

D. Rioblanc

15, Place Général de Gaulle
Saint-Martin d'Ablois

Tél. 03 26 59 94 30

g
l
a
c
e
s

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

PATRICE PLUVINET

- NEUF - RENOVATION - PROTECTION
- ISOLATION - CHAUFFAGE - FAUX-PLAFONDS
- AGENCEMENT MAGASIN : Eclairage, enseigne, etc...

21, rue des Rochettes - 51530 SAINT-MARTIN D'ABLOIS - Tél. : 03 26 59 94 26

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumées...

Séance du 24 février 2000

Construction d'un groupe scolaire primaire

Le Maire rappelle que suite aux réunions informelles du Conseil Municipal, les 27 Janvier et 17 Février 2000, l'implantation du projet de construction d'un groupe scolaire près de l'école mixte 1 a été revue.

En effet, ledit projet présente l'avantage de maintenir les écoles au centre du village, mais par contre, il n'est pas évolutif et il accentuerait les difficultés de circulation si un deuxième accès n'était pas créé rue des Remparts du Nord.

Aussi, selon la nouvelle étude relative à l'implantation d'un groupe scolaire primaire à la Foulerie, il ressort que ce projet est évolutif, entraîne moins de difficultés de circulation et à plus ou moins long terme, si cela s'avérait nécessaire, il permettrait le regroupement des écoles maternelle et primaire.

Par ailleurs, les caractéristiques de ce projet auraient l'avantage de remplir les dispositions nécessaires à l'obtention d'une subvention par le Conseil Régional.

Compte tenu de la demande de la commune de Brugny-Vaudancourt et du taux de subvention plus élevé en cas de groupement intercommunal, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un syndicat intercommunal scolaire regroupant les communes de Saint-Martin d'Ablois et Brugny-Vaudancourt.

Séance du 20 mars 2000

Création du Syndicat Intercommunal Scolaire de Brugny-Ablois (S.I.SCO.BA) :

Le Maire présente les statuts du S.I.SCO.B.A. rédigés en commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande la création du Syndicat Intercommunal Scolaire de Brugny-Ablois et décide d'y adhérer.
- adopte les statuts
- informe la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

Extension du cimetière et création d'un colombarium :

Le Maire informe l'assemblée que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le jeudi 30 mars.

Après examen des offres, ladite commission a retenu l'entreprise SCREG Est :

- Tranche ferme : 142 308 francs TTC
- Tranche conditionnelle N° 1 : 432 230, 40 francs TTC
- Tranche conditionnelle N° 2 : 74 772 francs TTC

Demande de subvention pour une classe nature :

Après examen du plan de financement relatif au séjour de la classe de Madame Hermant au Lac du Der du 5 au 9 juin 2000, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 5 000 francs à la Coopérative Scolaire.

Séance du 27 avril 2000

Budget primitif 2000

Les différents chapitres figurent page 3

Impôts locaux 2000 :

Le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition de 1999 qui permettront de recueillir les produits suivants :

- | | | | |
|--------------------------|-------|---------------------|------------------|
| - Taxe d'habitation | 15,04 | - produit attendu : | 935 488 francs |
| - Foncier bâti : | 25,39 | - produit attendu : | 1 008 999 francs |
| - Foncier non bâti : | 25,39 | - produit attendu : | 215 561 francs |
| - Taxe professionnelle : | 9,74 | - produit attendu : | 243 500 francs |

Le Conseil Municipal accepte le maintien des taux de 1999.

Installation d'un miroir de sécurité

Afin d'améliorer la sécurité, il est décidé de faire installer un miroir de sécurité à l'intersection de la rue Marcel Soyeux et de la rue des Remparts du Nord.

Budget primitif 2000 (Eau et Assainissement)

Après avoir expliqué et commenté chaque article, le Maire propose d'arrêter le budget primitif comme suit :

Section d'exploitation :

Equilibrée à 357 466 francs dont 59.757 francs d'autofinancement complémentaire de la section d'investissement.

Section d'investissement :

Equilibrée à 186 471 francs.

Séance du 30 mai 2000

Institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Compte tenu de l'augmentation importante du coût de la collecte des ordures ménagères constatée au budget primitif 2000 et de l'obligation de mettre en place prochainement le tri sélectif qui aura également une incidence sur les futurs exercices, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de répercuter ce surcoût, non pas sur les impôts locaux, mais par l'institution d'une taxe ou d'une redevance. Cela permettra une meilleure lisibilité du budget et sensibilisera les usagers lors du tri sélectif.

Après avoir comparé les avantages et inconvénients de la taxe ou de la redevance, le Conseil Municipal, à l'unanimité rejette la redevance et adopte la taxe.

Le Maire rappelle que les articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1069 nonies du Code Général des Impôts et l'article L 2331-3-2° du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la possibilité pour les collectivités compétentes en matière d'élimination des déchets des ménages et assurant au moins leur collecte d'instituer une taxe, établie d'après le revenu net servant de base à la taxe foncière et destinée à pourvoir aux dépenses du service d'enlèvement des ordures ménagères.

Il précise que la taxe porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties (ou qui en sont temporairement exonérées), ainsi que sur les logements des fonctionnaires exonérés de cette taxe foncière.

Par contre, sont exonérés de droit (article 1521-II du Code Général des Impôts):

- les usines, les locaux sans caractère industriel ou commercial pris en location par l'Etat,
- les collectivités territoriales, ou des établissements publics et affectés à un service public, les locaux situés dans les parties de la commune où ne fonctionnerait pas le service d'enlèvement.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à compter de l'exercice 2001.

Subvention au Centre Aéré

Sur présentation du budget présenté par l'Association Familles Rurales, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 2 500 francs pour l'organisation du Centre Aéré qui se déroulera du 3 au 28 Juillet 2000.

Création d'une réserve incendie à Montbayen

Compte tenu du volume insuffisant de la réserve incendie installée à Montbayen, le Maire propose la création d'une réserve incendie de 120 m³.

Le montant de l'estimation des dépenses s'élève à 110 000 francs.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire :

- d'effectuer les démarches nécessaires à ces travaux,
- de signer toutes les pièces justificatives,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Séance du 30 juin 2000

Compte administratif 1999

Les différents chapitres figurent page 2

Fête du Parc du Sourdon le 25 Juin 2000

Après avoir examiné la demande de subvention présentée par le Comité des Fêtes et d'Animation Ablutien pour l'organisation de la Fête du Parc, le Maire propose de fixer le montant de la subvention à 7 000 francs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention pour travaux forestiers

A l'unanimité, il est décidé de créer deux places de dépôt et une place de retournement pour une surface totale de 390 m², en forêt communale. Le montant estimatif des travaux s'élève à 36 300 francs H.T.

Dans le cadre des aides à la forêt, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention de 21 780 francs.

Rapport annuel des services eau potable et assainissement

Le Maire présente et commente le rapport annuel 1999 établi par les services de la Société des Eaux de la Ville d'Epemay.

Les principaux points et observations sont les suivants :

- Qualité de l'eau distribuée :

6 analyses microbiologiques et 7 analyses physiochimiques ont été effectuées par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale : aucune analyse non conforme.

- Evolution des volumes consommés:

1998 : 112 336 m³

1999 : 92 727 m³

Séance du 8 septembre 2000

Projet de revalorisation du Parc du Sourdon : Etude Paysagère

Lors des journées portes ouvertes qui ont eu lieu les 3 et 4 Juin 2000, dans les parcs et jardins de la Marne, à l'initiative du Comité Départemental du Tourisme, le Maire a demandé une étude pour revaloriser le site à l'architecte paysagiste qui avait accepté de présenter le Parc du Sourdon aux visiteurs.

En effet, le parc ne correspond plus à son image initiale, c'est-à-dire, un jardin à l'anglaise. Après avoir commenté les principales étapes de l'étude, le Maire invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir à ce projet et propose de faire intervenir l'architecte lors d'une prochaine séance ou réunion de la commission habilitée à cet effet.

Le devis relatif à l'étude de revalorisation s'élève à 55 016 francs. Il faut noter qu'une subvention peut être allouée par la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne.

Parc du Sourdon : Source située près de la statue de la Vierge

Le montant du devis qui comprend également la réinstallation et la protection de la statue s'élève à 1 000 francs. Ledit devis établi par l'Association Croix et Oratoires, est accepté.

Définition des périmètres de protection du captage communal

En vue de réaliser les travaux afférents à l'enquête sur la définition des périmètres de protection du captage communal (source de la Fontaine Martin), le Conseil Municipal décide de retenir le devis le moins disant, présenté par le cabinet de géomètres Roualet-Hermann, soit 46 200 francs H.T.

Le montant total des travaux se décompose ainsi :

Frais de géomètre :	46 200 F H.T.
Frais d'inscription aux hypothèques :	4 000 F H.T.
Publication :	12 000 F H.T.
Indemnité commissaire enquêteur :	1 000 F H.T.

63 200 F H.T.

arrondi à 65 000 F H.T.

Une subvention sera demandée à l'Agence de Bassin Seine-Normandie.

Déformation d'une partie du mur du Parc du Sourdon, rue des Sources

Afin de rechercher les causes de déformation d'une partie du mur du Parc du Sourdon, rue des Sources, une inspection télévisée des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales a été effectuée. Le rapport fait ressortir un mauvais état général des deux collecteurs, ce qui pourrait expliquer les déformations rencontrées sur le mur.

Aussi, le Maire présente deux estimations établies par les services de la D.D.E.. Le Conseil Municipal accepte lesdits devis et sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de réfection du mur et auprès de l'Agence de Bassin Seine-Normandie en ce qui concerne les remplacements des canalisations.

Séance du 30 octobre 2000

Locaux de la Laiterie

Suite à la visite des locaux de la Laiterie par les membres du Conseil Municipal, il s'est avéré que la commune désirait acquérir lesdits locaux.

En effet, le Maire précise que cet investissement permettrait de disposer de surfaces importantes en bâtiments et en terrain nu. Ainsi, il serait possible d'y installer l'atelier municipal, les véhicules et le matériel des sapeurs pompiers et d'y aménager une salle de sports, etc...

Par ailleurs, la demeure serait mise en vente.

Après rencontre avec un autre acheteur potentiel, et en accord avec ce dernier, le Maire propose d'adopter la solution suivante:

- acquisition par la commune de l'ensemble des locaux et terrain, excepté l'habitation et son périmètre immédiat et un bâtiment qui seraient achetés par un tiers.

Une salle de sports pourrait être aménagée dans l'un des bâtiments (une étude technique et financière le démontre). A l'exception du hand-ball, tous les sports nécessitant une surface moyenne, pourraient y être pratiqués.

Par ailleurs, la proximité du futur groupe scolaire permettrait aux écoliers de s'y rendre facilement.

Le Maire ajoute que l'aménagement de la salle de sports ne répond pas actuellement aux critères d'attribution (dimensions) d'une subvention départementale. Cependant, une subvention au titre de la dotation globale d'équipement est possible.

Il faut noter que les Fromageries Richemont souhaitent continuer à bénéficier, après fixation d'un loyer, de l'usage de deux bâtiments.

Le financement de cette acquisition s'élèverait au plus à 750 000 francs et serait assuré par prélèvement sur fonds libres et emprunt, ou emprunt total. (*En fait, il n'y aura pas d'emprunts, le budget supplémentaire voté le 4 décembre prévoit l'autofinancement total de l'opération*).

Compte tenu des éléments précités, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir les locaux aux conditions définies ci-dessus, et charge le Maire de signer les pièces nécessaires.

Parc du Sourdon : Etude Paysagère

Selon l'architecte paysager qui a présenté le projet de revalorisation, il ressort que le Parc du Sourdon est l'un des rares représentants des jardins à l'anglaise dans la Marne et qu'il présente toujours de larges traces de sa conception originale.

Aussi, le Maire précise qu'il serait souhaitable de le protéger et de gérer ce patrimoine culturel et naturel, mais en respectant sa particularité, ce qui nécessite la maîtrise de connaissances spécifiques et d'un savoir-faire approprié.

Il faut noter que les travaux de revalorisation s'inscriraient dans le temps selon un planning à définir en tenant compte des contraintes techniques et des moyens financiers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de faire réaliser l'étude paysagère du Parc du Sourdon par l'entreprise SAVART, dont le devis s'élève à 55 016 francs, et charge le Maire de solliciter une subvention auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne.

Tri sélectif des déchets ménagers

Après avoir adopté le principe de la collecte et non l'apport volontaire, le Conseil Municipal, adopte les dispositions suivantes

1) Compte tenu du surcoût significatif d'une troisième collecte, la fréquence de deux passages hebdomadaires est maintenue, c'est à dire:

- une collecte d'ordures ménagères
 - une collecte sélective (corps creux et corps plats)
- 2) La collecte sélective de deux flux nécessite l'utilisation de deux conteneurs (bacs) d'une cinquantaine de litres. Le Maire est donc chargé de lancer une consultation auprès de plusieurs fournisseurs. Cette consultation concernera la location, solution préférée à l'achat qui demande un service de maintenance.
- 3) La mise en place du nouveau mode de collecte est prévue au cours du premier trimestre 2001.

Accès à la déchetterie du District Urbain d'Epernay

Suite à la délibération du 8 Septembre 2000, le Maire précise que le projet de convention relatif à l'accès à la déchetterie ne concerne que les particuliers. Cependant, il propose d'adopter ledit projet entre le District Urbain d'Epernay et la commune qui a pour objet l'utilisation des installations de la déchetterie située sur le site de la Fertiline.

Le Maire cite alors les avantages de l'accès à la déchetterie par rapport au maintien de la benne à monstres:

- en raison de la construction du groupe scolaire, la benne doit être transférée en un autre endroit (lequel, moyens d'accès, environnement, etc...).
- la mise à disposition de la benne n'a lieu qu'une fois par mois, alors que la déchetterie est ouverte tous les jours.

Notons qu'au point de vue financier, l'écart est faible, à l'année :

benne : 34 373 francs

accès déchetterie : 19 francs H.T. par habitant, soit 32 813 francs TTC

Les Ablutiens qui ne pourraient se rendre à la déchetterie pour y déposer de gros objets s'inscriraient en Mairie afin de bénéficier gracieusement d'un ramassage par les services municipaux.

Après un large débat, le Conseil Municipal, adopte la convention entre le District Urbain d'Epernay et la commune et charge le Maire de signer toutes pièces utiles. La date d'application de cette disposition est fixée au 1er Février 2001.

Demande de subvention présentée par le C.F.A.A.

Le Comité des Fêtes et d'Animation Ablutien organise du 24 au 26 Novembre 2000, une exposition de peinture à la salle d'honneur de la Mairie de Saint Martin d'Ablois.

Aussi, compte tenu du budget prévisionnel, l'association sollicite une subvention.

Le Maire précise que cette initiative doit être encouragée car c'est une ouverture vers l'art et des artistes amateurs ablutien exposent certaines de leurs œuvres.

Aussi, il propose d'allouer une subvention de 2 500 francs au C.F.A.A. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Installation d'Internet à l'école mixte 1

Afin de favoriser et de développer la connaissance des nouvelles technologies, le Conseil Municipal décide de faire installer Internet à l'école mixte 1.

En accord avec les enseignants, la durée mensuelle (qui pourra être révisée en fonction des besoins) est fixée à 10 heures.

Contrat Educatif Local

Les participations financières des cocontractants pour la période du 31 Mars au 31 Décembre 2000 ont été arrêtées comme suit :

- Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Marne : 42 050 francs
- Inspection académique : indemnités péri-éducatives versées directement aux enseignants selon la procédure habituelle.

- Commune :	3 400 francs
- Association des Parents d'Elèves :	25 930 francs
- Tennis Club Ablutien :	10 800 francs
- Union Sportive Saint-Martin - Vinay :	1 920 francs

Travaux à l'Eglise, suite à la tempête : choix de l'architecte

Suite à la consultation effectuée auprès de trois architectes, le Conseil Municipal retient l'offre de Monsieur Marc Schnell, ingénieur E.S.B., architecte D.P.L.G.

Le Maire est chargé de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Locaux de la Laiterie

Le Maire présente le projet de compromis de vente entre le propriétaire, la commune et un tiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette le projet d'une cour commune et charge le Maire de signer ledit compromis après prise en compte de cette décision.

Groupe Scolaire : voirie

Lors de l'étude du projet de construction du groupe scolaire par le Syndicat Intercommunal Scolaire de Brugny-Ablois, le Conseil Municipal a décidé de ne pas mettre en commun la voirie (accès et parking).

Pour des raisons de sécurité, la construction d'un deuxième passage sur le Sourdon et l'aménagement d'un parking s'avèrent nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des travaux de voirie définis ci-dessus
- charge le Maire de solliciter une subvention du Conseil Général au titre des amendes de police.

Budget supplémentaire 2000 : Eau et Assainissement

Après avoir expliqué et commenté chaque article, le Maire propose d'arrêter le budget supplémentaire comme suit:

Section d'Exploitation :

Equilibrée à 499 862 francs

Section d'Investissement :

Equilibrée à 1 008 426 francs

Le budget supplémentaire ainsi arrêté est adopté.

Séance du 27 décembre 2000

Travaux de voirie rue du Bauchet (anciennement rue des Haies)

Le Maire présente à l'assemblée le dossier d'avant projet établi par la Direction Départementale de l'Équipement de la Marne, relatif aux travaux de voirie rue du Bauchet.

Il commente les dispositions techniques et financières du projet et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention dans le cadre de la dotation globale d'équipement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve l'avant projet sommaire présenté et décide sa réalisation en l'an 2001
- demande que l'opération soit subventionnée par l'Etat
- autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Travaux à l'école maternelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis relatif à la fourniture d'un revêtement de sol, pour la salle de motricité, soit 14 626,90 francs TTC.

La pose sera effectuée par le personnel communal.

Acquisition des locaux de la Laiterie

Suite aux travaux de construction du groupe scolaire, il s'avère nécessaire de transférer une partie des ateliers municipaux et des locaux du corps des sapeurs pompiers.

Aussi, en l'attente de la signature de l'acte de vente des locaux de la laiterie définis par délibération du 30 Octobre 2000, le Maire propose d'occuper un hangar sis à la laiterie, les propriétaires ayant accepté que la commune occupe ces lieux à titre gratuit, après souscription d'une assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire de signer les pièces utiles.

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BRUGNY-ABLOIS (S.I.SCO.BA)

Election du Bureau :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Desloovere, doyen d'âge.

Le comité procède immédiatement à l'élection du Président, du Vice-Président et de deux délégués.

A l'issue du scrutin, sont élus :

- Président : Monsieur Jackie BARROIS
- Vice-Président : Monsieur Guy DESLOOVERE
- Délégués : Madame Claudette JOFFRE - Monsieur Claude HUGOT

Construction du Groupe Scolaire :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'examen des offres établi par Monsieur Daniel PHILIZOT, suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 14 Septembre 2000, les membres du syndicat décident d'entériner le choix de ladite commission, et :

1) Retiennent les entreprises suivantes aux prix indiqués, pour l'exécution des travaux de construction du groupe scolaire.

N° Lot	Lot	Entreprises	Montant H.T.
01	<i>Terrassements généraux</i>	C.T.P.	356 700,00 F
02	<i>Maçonnerie</i>	MOREL	2 297 825,26 F
03	<i>Charpente bois</i>	J.P.M.	446 366,20 F
04	<i>Couverture zing - Etanchéité</i>	SERIP SARL	361 870,58 F
05	<i>Menuiseries ext. PVC Alu-Serrurerie</i>	ALUBAT	653 389,00 F
06	<i>Menuiseries intérieures</i>	PASQUET	213 370,00 F
07	<i>Plâtrerie - Isolation - Cloisons - Doublage</i>	PASQUET	529 258,00 F
08	<i>Electricité</i>	E.C.P.S.	406 899,50 F
09	<i>Plomberie - Sanitaires</i>	SERIP SA	106 705,30 F
10	<i>Chauffage - VMC</i>	SERIP SA	354 021,45 F
11	<i>Carrelages - Faiences</i>	LAGARDE MEREGNANI	
12	<i>Peintures - Tentures</i>	LAGARDE MEREGNANI	435 000,00 F
13	<i>Sols souples</i>	LAGARDE MEREGNANI	
14	<i>Ravalement des façades</i>	PROTAIN Alain	132 727,85 F
15	<i>Voiries - Réseaux divers</i>	C.T.P.	313 200,00 F
16	<i>Espaces verts - Clôtures - Plantations</i>	LANNEAU PAYSAGE	98 630,00 F
17	<i>Extincteurs</i>	SICLI	6 036,40 F
			6 711 999,54 F

Maîtrise d'œuvre 10,72% 719 526,35 F H.T.

Mission OPC 0,76% 51 011,20 F H.T.

Montant total coût et maîtrise d'œuvre : 7 482 537,09 F H.T.

Frais annexes aux travaux de construction:

Assurance dommage ouvrage 40 138,00 F H.T.

Honoraires bureau de contrôle technique 65 000,00 F H.T.

Honoraires étude technique béton armé 115 000,00 F H.T.

Honoraires étude technique électricité 36 900,00 F H.T.

Honoraires étude technique chauffage-plomberie-VMC 42 500,00 F H.T.

Honoraires pour coordination SPS 27 943,90 F H.T.

Honoraires étude géotechnique 19 500,00 F H.T.

Honoraires géomètre pour levée des existants 10 723,92 F H.T.

Frais de dossier d'appel d'offres 20 010,25 F H.T.

TOTAL 377 716,07 F H.T.

T.V.A. 1 540 609,62 F

MONTANT TOTAL T.T.C. 9 400 862,78 F

2) Autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution des dispositions ci-dessus.

Financement de la construction du Groupe Scolaire :

Suite aux résultats de l'appel d'offres relatif à la construction et à l'aménagement du groupe scolaire et selon les précisions apportées par le Conseil Général et le Conseil Régional en ce qui concerne le montant des subventions, il est décidé d'adopter le plan de financement suivant :

Coût d'objectif :	9 400 863 francs	TTC
Imprévus :	479 137 francs	TTC
Subvention du Département :	2 300 000 francs	
Subvention de la Région :	1 540 000 francs	
Emprunt principal :	4 500 000 francs	
Emprunt T.V.A :	1 540 000 francs	

Avis de recherche...



Classe de Neige

1972

Le Parler Champenois

T

Tabernacle : *N.M.* Armoire. Endroit où on remise des objets de toute nature.

Taille : *N.F.* Synonyme de retrousse.

Taillerie : *N.F.* Epoque pendant laquelle on taille.

Talleure : pour tout à l'heure.

Tandelin, Tanderlin : *N.M.* Synonyme de Danderlin. Hotte en bois pour transporter le vin d'un pressoir à une maison voisine.

Tantimolle : *N.F.* Crêpe, Gâteau.

Taonneux : *N.M.* Grognon, grincheux, mahonneux.

Taonner : même sens.

Tarabuster : *V.* Secouer violemment.

Tagnée : *N.F.* Volée de coups.

Tauter : *V.* Secouer un objet coincé pour le décoller.

Teck : *N.M.* Ecurie à porcs.

Teignon : *N.M.* Enfant, personne désagréable. Le teignon qui s'attache aux cheveux ou aux vêtements est le fruit de la Bardane commune (*Arctium lappa*).

Tentable : *adj.* Tentant (*Venteuil*).

Têtière : *N.F.* La partie haute d'une vigne de coteau.

Teu : *N.M.* Tuyau, ponceau donnant passage à l'eau.

Thiller : *V.* Ne plus pouvoir thiller : être à bout de souffle.

Tignon : *N.M.* Chicon de pain, mordeau de pain.

Tollir : *V.* Supprimer, enlever.

Tomber, retomber : *V.* sous entendu malade. Mon homme est tombé du 7 mars et retombé du 10 avril.

Tonkin : *N.M.* Porc de forte taille. Un gros homme.

Toque : *N.M.* Coup.

Toquer (se) : *V.* Se cogner.

Torche : *N.F.* Poignée de paille roulée indiquant un semis de luzerne dans une éteulle d'avoine. Poignée de paille à lier la vigne.

Tortous : pour tous.

Total : en résumé, conclusion.

Touiller : *V.* Remuer, agiter.

Touillotte : *N.F.* Tout ce qui sert à remuer.

Tousse (la) : *N.F.* la toux.

Toussotter : *V.* Tousser fréquemment. Un toussotteux.

Tout-venant : *N.M.* Se dit des raisins non triés, non épluchés. Expression : ne plus pouvoir consommer le tout-venant : être obligé de suivre un régime.

Toutouille : *N.F.* Volée de coups.

Traimballer, Traineballer : *V.* Errer sans but défini.

Traîner : *V.* Se débaucher, flâner. La traînerie.

Tras-tras : *N.M.* Tâches malpropres.

Traversaine : *N.F.* Vigne plus large que longue.

Trempinette : *N.F.* Pain ou biscuit trempé dans du vin.

Trentin : *N.M.* Gros fût allongé. Se dit d'un gros individu.

Trépercé : *adj.* Traversé par la pluie.

Trésalé : *adj.* Etat d'un grain ridé par excès de maturité.

Tribout : *N.M.* Souci, travail.

Trochée, trocher : Ensemble des pousses issues d'une même racine ou d'une même graine.

Trop de vin : *N.M.* Excès de vin qu'on retire d'une bouteille au dégorgeement.

Trouve : *N.F.* Trouvaille.

Tuter : *V.* Sucrer son pouce. On dit d'un buveur : il tute bien.

Tuteron : *N.M.* Buveur.

Tutril : *N.M.* Le goulot d'une bouteille.

U

Usurier : *N.M.* Qui use beaucoup.

Util : *N.M.* Outil.

V

Vantardeux : *adj.* Vantard.

Vantelet, vanteux : *même sens.*

Varoce : *N.F.* la Vallée de la Marne.

Varocien : *N.M.* Vigneron de la Vallée de la Marne.

Vasselage : *N.M.* Désordre dans une pièce ou une armoire. Dégâts en général.

Vêler : *V.* Se dit d'une voiture dont le contenu tombe ou d'une meule qui s'écroule.

Véradée : *N.F.* Grand verre de boisson.

Verder : *V.* Lancer, pousser vivement. Il a verdé contre le mur.

Verdillon : *N.M.* Fruit en retard sur la maturation.

Verdingant : *adj.* Alerté, vif, agile.

Véreigner : *V.* Toujours remuer.

Véreux : *adj.* Pâle, manquant de santé.

Verge : *N.F.* Mesure locale de surface. Grande verge : 50 Ca; petite verge : 33 ca. A Aÿ, 43 ca 27.

Verger : *N.M.* Averse de grêle.

Versiot : *N.M.* Pierre à affûter les faux. (*Pouillon*).

Vézain : *adj.* Vif, remuant. Quel vézain, il a de la vive argent dans les veines !

Viautrer (se) : *V.* Se vautrer.

Vielle : *N.F.* Nœud de paille d'attache de la vigne.

Vin-pierre : *N.F.* Tartre qui s'attache aux parois des fûts.

Ville : Syn. de Mairie. Aller à la ville.

Viorner : *V.* Balancer, tourner.

Virade, virage : *N.F.* Glissade.

Vitres bleues : *N.F.* Eclaircies au ciel à la suite d'un orage.

Voir : *V.* On va aller voir : phrase qui termine un entretien.

Vouloir (en) : *V.* Garder rancune. Il m'en veut.

Voyé : *adj.* Mal semé, de telle façon, qu'à la levée, on aperçoit la "voie" du semeur.

à suivre...



“Un problème d'eau ? Que faire en cas d'urgence ?”

“Nos équipes techniques
sont en alerte 24 heures
sur 24, 7 jours sur 7.
En cas de manque d'eau ou de fuites,
un technicien se rend sur place
dans les 2 heures.”



eau

2, Avenue du Vercors - BP 1025
51318 EPERNAY CEDEX
Tél. (N° AZUR) 08 10 463 463



Imprim'éclair - Epernay

Ce n'est pas qu'une impression...

6, rue Frédéric Plomb
tél. 03 26 59 50 70 - fax 03 26 55 14 91

